



Comité interministériel pour la coopération au développement

Procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2009

Base légale :

- Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Règlement grand-ducal du 14 février 1996 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement)

Membre	Ministère	Présent
BICHLER Marc	Président, MAE	Excusé
AGNES Anouk	Finances (suppl.)	
BESCH Edmée	Education Nationale (suppl.)	
BRITZ Joseph	Education Nationale	Excusé
GEHL Georges	Environnement	Excusé
GENGLER Bob	Fonction publique	<input checked="" type="checkbox"/>
HEINRICH Georges	Finances	Excusé
JACOBY Arsène	Finances (suppl.)	Excusé
KETTELS Tom	Etat - Service des Médias	
KLEIN Isabelle	Égalité des Chances	<input checked="" type="checkbox"/>
KNEBELER Jean-Claude	Économie	
MAES Olivier	MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	IGF	<input checked="" type="checkbox"/>
RIECHERT Alex	MAE, secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHLIM Romain	Fonction Publique (suppl.)	
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHWEICH Claude	Agriculture	Excusé
WAGENER Raymond	Sécurité Sociale	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	

Assiste également à la réunion, Monsieur Luc Dockendorf, délégué au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, de la Direction de la Coopération.

La réunion est présidée par Monsieur Maes.

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2009

Le procès-verbal est approuvé.

3. Stratégies sectorielles de la Coopération luxembourgeoise

Les Ministères de l'Agriculture et de l'Education nationale, qui n'étaient pas représentés, ont fait savoir en amont de la réunion qu'ils approuvaient les documents qui les concernaient et qu'ils n'avaient pas de suggestion particulière à formuler.

Le Ministère de la Fonction publique n'a pas non plus d'observation particulière en ce qui concerne le sujet de la gouvernance. Il remarque toutefois qu'il serait intéressant de consulter également le Comité de Prévention de la Corruption qui est rattaché au Ministère de la Justice. Il rappelle également qu'un code de déontologie pour la fonction publique luxembourgeoise est en train d'être élaboré et devrait en principe être adopté au cours de cette législature. Au niveau de la présentation des stratégies, il suggère de rajouter une liste des abréviations, afin de les rendre plus lisibles pour les non initiés.

Le Ministère de l'Egalité des chances (MEGA) émet un avis positif sur la stratégie « genre » et suggère d'établir un lien fort entre le Plan d'action national d'égalité des hommes et des femmes et le plan d'action qui sera élaboré sur base de la stratégie. Dans ce contexte il est suggéré que le MEGA puisse être associé à l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie. Le MEGA souligne l'importance de l'évaluation régulière de la mise en œuvre du plan d'action, notamment en raison des problèmes sociétaux, du poids des coutumes et des difficultés que l'on rencontre généralement lors des interventions. Le MEGA estime que le rôle de la sensibilisation devrait être prépondérant, car elle est souvent plus utile et efficace en pratique que la législation.

Dans la mesure où les questions budgétaires ne sont pas abordées dans les différentes stratégies, l'IGF n'a pas d'observations précises à formuler. Elle se

montre toutefois intéressée par d'éventuels mécanismes de contrôle ou d'aide dégressifs qui pourraient être envisagés lors de la rédaction des plans d'action pour la mise en œuvre des stratégies.

A l'issue de la discussion, **le CID appelle les départements qui n'ont pas encore transmis leurs commentaires à le faire dans les plus brefs délais, et en tout cas avant la prochaine réunion du CID qui aura lieu le 11 février 2010.**

4. Cohérence des politiques pour le développement

Il est renvoyé au programme gouvernemental qui prévoit une redéfinition du rôle et des fonctions du CID. Le président note que lors de cette discussion, qui sera menée au cours des réunions à venir, la présence et la participation des membres du CID seront essentielles.

Dans sa présentation¹, M. Dockendorf cite la définition de la cohérence des politiques pour le développement (CPD) de l'OCDE : « Œuvrer à la réalisation des objectifs de développement en encourageant de manière systématique l'adoption de mesures qui se renforcent mutuellement tant par les pays de l'OCDE que par les pays en développement ». Le programme gouvernemental confirme la volonté luxembourgeoise de soutenir la CPD et de coordonner ses efforts, notamment à travers le CID, dont il est prévu de redéfinir le rôle et le fonctionnement.

Pour la mise en œuvre de la CPD, le Luxembourg veillera avec ses partenaires au sein de l'OCDE d'une part, et de l'Union européenne d'autre part, à participer aux différents travaux en cours (OCDE : CAD, « Building blocks » ; UE : communications successives, questionnaire biennal). A remarquer que le Traité de Lisbonne, désormais en vigueur, consacre le concept de cohérence des politiques.

Le chantier de la redéfinition du rôle et du fonctionnement du CID laisse entrevoir à l'heure actuelle les 3 étapes suivantes en 2010 :

1. Réflexion approfondie au sein du CID
2. Tenue d'une réunion entre le Cercle des ONGD et le CID
3. A l'occasion de la revue à mi-parcours de la peer review du Luxembourg en 2010, la CPD (et à travers elle, le rôle et le fonctionnement du CID) pourrait être une nouvelle fois examinée de près.

Le débat qui a suivi la présentation a donné lieu à des réflexions sur le concept de la CPD et sur l'importance de la thématique de la lutte contre le changement

¹ Présentation disponible sur le site du CID.

climatique dans ce contexte. Il a été retenu que le débat de fond sera entamé lors de la première réunion du CID en 2010.

5. Divers

Calendrier prévisionnel des réunions en 2010

Le projet est approuvé. Le CID se réunira donc aux dates suivantes :

- Jeudi, 11 février à 16h30
- Jeudi, 22 avril à 16h30
- Jeudi, 1^{er} juillet à 16h30
- Jeudi, 23 septembre à 16h30
- Jeudi, 25 novembre à 16h30.

Document(s) distribué(s)² :

Par le MAE :

- Calendrier prévisionnel 2010

² Une copie des documents est disponible sur le site du CID < <http://www.mae.lu/fr/Site-MAE/Cooperation-et-action-humanitaire/Comite-interministeriel-sur-la-cooperation-au-developpement> >